



Présence de pesticides dans les aliments: derniers chiffres publiés

Le dernier rapport sur les résidus de pesticides présents dans les aliments au sein de l'Union européenne est à présent disponible. Celui-ci brosse un tableau des niveaux de résidus que l'on trouve dans un panier de produits de grande consommation dans l'UE.

Au total, 96 302 échantillons ont été analysés en 2019, dont 96,1 % se situaient dans les limites légales autorisées. En ce qui concerne le sous-ensemble de 12 579 échantillons analysés dans le cadre du programme de contrôle coordonné par l'UE (EUCP), 98 % se situaient dans les limites légales.

Le programme EUCP a analysé des échantillons ayant fait l'objet d'une collecte aléatoire sur 12 produits alimentaires: pommes, choux pommés, laitues, pêches, épinards, fraises, tomates, grains d'avoine, grains d'orge, vin (rouge et blanc), lait de vache et graisse de porc. Parmi les échantillons analysés:

- 6 674, soit 53 %, se sont révélés exempts de résidus quantifiables;
- 5 664, soit 45 %, contenaient un ou plusieurs résidus dans des concentrations inférieures ou égales aux limites autorisées;
- 241, soit 2 %, contenaient des résidus dans des concentrations dépassant les limites maximales autorisées, dont 1 % ont donné lieu à des actions en justice.

Le programme coordonné couvre un panier similaire de produits sur une rotation de trois ans, ce qui signifie que des tendances à la hausse ou à la baisse peuvent être identifiées pour des produits spécifiques. Ainsi, par rapport à 2016, le taux de dépassement a diminué pour les pêches (passant de 1,9 % à



1,5 %), les laitues (de 2,4 % à 1,8 %), les pommes (de 2,7 % à 2,1 %) et les tomates (de 2,6 % à 1,7 %).

Les dépassements ont augmenté pour les fraises (passant de 1,8 % à 3,3 %), les choux pommés (de 1,1 % à 1,9 %), les raisins de cuve (de 0,4 % à 0,9 %) et la graisse de porc (de 0,1 % à 0,3 %). Comme en 2016, aucun dépassement n'a été constaté pour le lait de vache.

Les résultats du programme coordonné sont disponibles sur le site web de l'EFSA sous la forme de diagrammes et de graphiques explorables, rendant ainsi les données plus facilement accessibles à des non-spécialistes.

Outre les données harmonisées et comparables recueillies dans le cadre du programme coordonné, le rapport annuel de l'EFSA comprend également des données recueillies dans le cadre des activités de contrôle menées au niveau national par les différents États membres de l'UE, la Norvège et l'Islande.

Les programmes de contrôle nationaux sont basés sur les risques et ciblent des produits susceptibles de contenir des résidus de pesticides ou des produits pour lesquels des infractions légales ont été identifiées au cours des années précédentes. Ces programmes fournissent des informations importantes aux gestionnaires des risques mais, à la différence des données du programme EUCP, ils ne livrent pas une image statistiquement représentative des niveaux de résidus que l'on pourrait s'attendre à trouver dans les aliments présents en magasin à travers l'Europe.

Dans le cadre de son analyse des résultats, l'EFSA a également réalisé une évaluation des risques alimentaires. Cette évaluation suggère que les produits alimentaires analysés en 2019 ne sont pas susceptibles de constituer un problème pour la santé des consommateurs. Toutefois, un certain nombre de recommandations sont formulées afin d'accroître l'efficacité des



المملكة المغربية
Royaume du Maroc



وزارة الفلاحة والصيد البحري
والتنمية القروية والمياه والغابات
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime,
du Développement Rural et des Eaux et Forêts

systemes de contrôle européens et de continuer ainsi de garantir un niveau élevé de protection des consommateurs.

Rapport complet : <https://www.efsa.europa.eu/fr/efsajournal/pub/6491>

Lien article :

<https://www.efsa.europa.eu/fr/news/pesticides-food-latest-figures-published>

